Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026019SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 18 Février à 19H07

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Anne LE GALL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Isabelle TANGUY, Roland SAINT-JORE, Jacqueline SABATIER, Marie-Antoinette PEDRONO, Gaétan COSQUER, Anke HULSHOF, Kaëlig PENCREAC'H, Jeanne-Yvonne TRICHE, Alain COTTENEC, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierrette LE FLOCH, Didier DALLENNES, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Josée CANEVET, Pierrette LE FLOCH.

ABSENTE : Isabelle DEWINTRE.

Madame Marine SENECHAL a été élue secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAËR.

DEL 18.02.2026 / 2026/019 : CESSIONS MOBILIERES DE MATERIEL INFORMATIQUE TABLETTES DES ELUS :

RAPPORTEUR M. LE MAIRE,

Dans le cadre du projet de dématérialisation des dossiers du conseil municipal et de la démarche de modernisation de l'administration, les élus de la municipalité ont été équipés d'une tablette numérique, en 2020, permettant de consulter de manière dématérialisée les dossiers du conseil municipal, les documents de travail, etc...
Le coût pour la commune était de 12000€ - La durée d'amortissement comptable de ce type de matériels est de 5 ans maximum.

Pour les élus qui le souhaitent, il est proposé la cession, à la fin de leur mandat, d'acquérir la tablette « Samsung Galaxy Tab S6 Lite » au tarif de 50 €.

Ce montant a été établi en tenant compte à la fois de la valeur résiduelle de l'équipement, dépendant de son amortissement, et de sa valeur d'usage, estimée via l'analyse des prix de rachats et de revente sur des sites spécialisés.

VU l'exposé de M. Le Maire,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026019SCA-DE

VU l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 11 Février 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article N°1 :
D'APPROUVER la cession des tablettes « Samsung Galaxy Tab S6 Lite » au tarif de 50 € l'unité.

Article N°2 :
AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférents,

Article N°3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme,
Marine SENECHAL,
La secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
Le MAIRE DE SCAËR

